

MAIRIE DE COLPO
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

DECISION DU MAIRE n° DM-16/24
Portant signature d'un devis de travaux préparatifs aux
enrobés rue Abbé Job Le Bayon

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 octobre 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue une partie de ses attributions à Monsieur le Maire, et notamment son article 4 : « *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de la commune, en matière de travaux, de fournitures ou de services, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* » ;

Considérant la nécessité pour la commune de réaliser la préparation des travaux dans le cadre de la sécurisation globale de la rue abbé Job Le Bayon ;

Considérant qu'à la suite de ces travaux, le conseil départemental du Morbihan interviendra pour réaliser l'enrobé, nécessaire à la sécurisation de la rue.

Vu le devis établi par la COLAS pour un montant de 26 649,45€ H.T (31 979,34 € T.T.C)

DECIDE

Article 1^{er} : DE SIGNER et DE NOTIFIER le devis ayant les caractéristiques suivantes :

Titulaire	COLAS FRANCE
Objet	Travaux préparatifs aux enrobés rue abbé Job Le Bayon, 56 390 COLPO
Montant	26 649,45 € H.T

Article 2 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2024, compte 231.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire et fera l'objet d'une information au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire de Colpo, Monsieur le comptable public de Vannes sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité et au comptable de la collectivité et publiée selon la législation en vigueur.

Fait à Colpo, le 25 octobre 2024

Le Maire
Freddy JAHIER

